

ÉCOLE RÉGIONALE BRENDA-MILNER

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (2021-2022)
DE L'ÉCOLE RÉGIONALE BRENDA-MILNER, TENUE LE 15 MARS 2022 À 19 H 30
RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE VIA LA PLATEFORME « TEAMS » DE MICROSOFT

PRÉSENCES

Présent	Absent	Présent	Absent
X		X	
	Sophie Asselin, parent		Marie-Claude Turbide, enseignante
X		X	
	Martin Thiffault, parent		Thérèse Schmocker-Babcock, enseignante
X		X	
	Andrée Morin, parent		Marie-Ève Desmarchais, professionnelle
X		X	
	Annie Nolin, parent		Gabrielle Faubert, soutien
X		X	
	Julie Moreau, parent		Myriam Lemire, directrice intérimaire
X		X	
	Laurence Schafroth, parent substitut		Danielle Blanchette, directrice adjointe
		X	
			Marie-Josée Michaud, représentante de la communauté

1. PRÉAMBULE

1.1 Accueil des membres

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

1.2 Nomination d'un(e) secrétaire

Danielle Blanchette est nommée secrétaire de la rencontre.

1.3 Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 33.

1.4 Insertion des affaires nouvelles et adoption de l'ordre du jour

(CÉBM.21-22.21)

Il est proposé par M. Martin Thiffault, appuyé par Mme Gabrielle Fauber, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2022

Une correction devra être faite au point 9, soit : le camp du Centre Horizon sera offert de 9h à 15h et non pas de 9h à 13h.

(CÉBM.21-22.22)

Il est proposé par Mme Andrée Morin, appuyée par Mme Marie-Josée Michaud, d'adopter le procès-verbal avec la modification ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2022

Au point 9, la direction précise que les signatures des ententes ont eu lieu entre les partenaires impliqués.

Au point 5, Le suivi a été fait auprès de la technicienne concernant les mauvaises créances. Elle confirme que ce n'est pas le cas d'une seule personne et que la situation n'est pas récurrente.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

5. CONSULTATION SUR L'HORAIRE DE L'ÉCOLE 2022-2023

La direction dépose une nouvelle proposition d'horaire qui a tenu compte des commentaires des parents lors de la dernière séance du conseil d'établissement.

Il a été impossible de retenir la proposition de planifier un après-midi par semaine sans élèves car cela impliquait d'allonger toutes les autres journées et allait à l'encontre avec les besoins ciblés des élèves.

La direction présente un tableau résumant la disponibilité des élèves tout au long de la journée. On y note que pour l'ensemble des élèves, la disponibilité du matin est supérieure, qu'à la dernière période de la journée, aucun apprentissage académique n'est réalisé. De plus, on précise que les moments de transition à l'arrivée le matin, au dîner et en fin d'après-midi sont plus difficiles et amènent des désorganisations chez certains élèves. On rappelle les données de l'analyse organisationnelle déposée en décembre dernier et précisant le besoin de temps de rencontre, de concertation et les besoins de formation du personnel qui sont difficiles à actualiser avec l'horaire actuel. Finalement, on présente le texte du régime pédagogique stipulant qu'un élève du primaire et du secondaire devrait consacrer 25 heures par semaine aux activités d'enseignement, tandis que pour un élève handicapé, il est prévu un minimum de 11,75 heures. L'enjeu du programme de formation et des compétences à enseigner a aussi été discuté, notamment en précisant que durant les récréations, de nombreux éléments des compétences sont travaillés (autonomie, déplacements, relations avec les pairs, ...). Ces minutes sont donc dans les faits des minutes d'enseignement.

Le service du transport a aussi des enjeux importants avec la répartition des berlines. En ayant un départ hâtif, cela permettrait aux chauffeurs de certaines berlines de faire d'autres circuits ou pourrait permettre d'offrir une berline individuelle à un élève en optimisant l'ensemble de la flotte.

Après discussions et réflexions, voici ce qui est proposé :

- L'heure de l'arrivée du matin reste la même, soit 8 h 42.
- Les périodes d'enseignement seront de 60 minutes.
- Il y aura trois périodes le matin et deux périodes en après-midi.
- Le dîner est de 50 minutes pour les enseignants (temps prévu par la convention collective).
- Il y aura plus de temps prévu pour l'accueil et les déplacements en début et en fin de journée.
- Le temps d'enseignement reste le même (25 heures par semaine).
- La planification de l'horaire des périodes d'éducation physique tiendra compte des particularités des élèves.
- Le départ des élèves se fera dorénavant à 15 h 00.
- Un bilan portant sur le nouvel horaire sera réalisé en avril prochain (disponibilité des élèves, temps de concertation, formations) afin de nous assurer que ce nouvel horaire aura bien répondu aux enjeux qu'on souhaitait corriger.

(CÉBM.21-22.23)

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, appuyé par Mme Gabrielle Faubert d'approuver le changement d'horaire pour l'année 2022-2023 et que le conseil d'établissement prévoit de faire un bilan en avril 2023 afin de s'assurer que ce nouvel horaire aura su répondre aux enjeux soulevés lors de l'analyse de la situation de l'école.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE

La direction a reçu le mandat de débiter l'élaboration du projet éducatif de l'école. Cette année, il faut faire le portrait du milieu, nommer les valeurs du milieu, identifier les orientations et objectifs du projet éducatif. L'an prochain, il sera question de préciser les moyens à retenir pour atteindre les cibles fixées dans les objectifs.

Le vendredi 18 mars, il est prévu de consulter le personnel de l'école sur les valeurs et les forces/défis du milieu. Ensuite, un sous-comité fera l'analyse des informations recueillies et préparera un sondage qui sera envoyé aux parents pour les consulter sur les valeurs à prioriser et les interroger sur leur satisfaction vis-à-vis les services rendus à l'école.

Il est proposé par la direction d'avoir un parent du conseil d'établissement qui s'intégrera au sous-comité. Il faut prévoir trois rencontres environ d'ici la fin de l'année scolaire, pour un total de 5 heures. M. Martin Thiffeault se propose. Il sera le représentant des parents. Les membres du conseil d'établissement seront informés des différentes démarches à chaque séance.

7. BAIN THÉRAPEUTIQUE

Le bain thérapeutique est prêt à être utilisé. Nous sommes en attente de l'autorisation et des directives de la santé publique pour l'ouvrir.

Dans les consignes qui seront remises aux parents, il est proposé que les élèves qui en ont de besoin, devront porter une culotte jetable au bain thérapeutique ou une culotte lavable en autant que le parent fournisse à l'école un sac hydrofuge à couche lavable de façon obligatoire.

(CÉBM.21-22.24)

Il est proposé par Mme Marie-Josée Michaud, appuyée par Mme Julie Moreau, d'approuver l'utilisation d'une culotte lavable dans un sac hydrofuge lavable qui sera retourné à la maison à la fin de la période, ou d'une culotte jetable, ou d'un maillot en tissu pour les élèves qui ont acquis la propreté.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION DE LA DIRECTION

8.1 Analyse de l'organisation scolaire

Le sujet a été traité au point 5.

8.2 Covid

Il y a une diminution des cas depuis le retour de la relâche.

8.3 Soirée des bénévoles

Cette année, la soirée aura lieu le 25 mai 2022. La bénévole choisie pour représenter l'école est Mme Daphney Noseworthy. Elle est bénévole à l'école pour une deuxième année, à raison d'une moyenne d'une demi-journée par semaine. Elle est à l'aise avec tous les élèves, elle est reconnue pour son approche humaniste auprès des enfants. Elle a un excellent sens de l'observation, un jugement clinique très développé (elle est en démarche pour étudier en orthophonie). Elle est appliquée et curieuse. Elle est une excellente candidate.

Chaque direction doit préparer un vidéo de 30 secondes pour présenter leur bénévole de l'année.

9. COURRIER

Aucun

10. PARTICIPATION DES PARENTS

10.1 Comité de parents

Les points abordés :

- La soirée de reconnaissance des bénévoles.
- Sondage sera envoyé pour obtenir des suggestions de conférences destinées aux membres du comité de parents et membres des conseils d'établissement.
- Prochaine rencontre du comité de parents: le mercredi 16 mars.

11. VARIA

Aucun

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 57.

Sophie Asselin
Présidente

Myriam Lemire
Directrice intérimaire